



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

RB/CS

P.V. BUR 20  
P.V. AEDCI 58  
P.V. ECO 36

**Bureau**

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,  
de la Coopération et de l'Immigration**

**Commission de l'Economie**

Projet de  
**Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2017**

Ordre du jour :

Echange de vues avec Mme Cecilia Malmström, Commissaire européenne en charge du Commerce

\*

Présents : Mme Simone Beissel, M. Henri Kox, M. Laurent Mosar, Vice-Présidents  
M. Marc Angel, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres du Bureau  
M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration  
M. Marc Baum, observateur délégué  
Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Laurent Mosar, membres de la Commission de l'Economie  
Mme Martine Hansen, remplaçant de M. Marc Spautz  
Mme Cecilia Malmström, Commissaire européenne en charge du Commerce  
Mme Isabelle Magne, Membre du cabinet  
Mme Yuriko Backes, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg  
M. Gilio Fonck, Représentation de la Commission européenne au

Luxembourg

Mme Catia Gonçalves, Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés

M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Michel Wolter, membres du Bureau

M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, M. Emile Eicher, M. Léon Gloden, M. Max Hahn, M. Roy Reding, membres de la Commission de l'Economie

M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Cécile Hemmen, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général

Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : Mme Simone Beissel, Vice-Présidente de la Chambre des Députés  
M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration  
M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Economie

\*

### **Echange de vues avec Mme Cecilia Malmström, Commissaire européenne au Commerce**

Mme la Commissaire Cecilia Malmström fait savoir que les rencontres avec les Parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne ont permis d'ajuster la stratégie commerciale européenne, en intégrant les suggestions, inquiétudes et propositions des parlementaires. La stratégie doit être efficace pour tous (donc pas seulement pour un nombre restreint d'entreprises), contribuer au développement des pays moins avancés, et reposer sur les valeurs de l'Union européenne voire les promouvoir. La Commission européenne mise sur la transparence, en publiant encore davantage de détails qu'auparavant sur les négociations : textes juridiques, résumés, guides faciles à comprendre et mandats. Par ailleurs, la Commission européenne cherche le dialogue social avec les partenaires et avec les Parlements nationaux. Fondamentalement, les Etats membres de l'Union européenne disposent d'une économie et de sociétés ouvertes. 31 millions d'emplois dans l'Union européenne résultent de l'exportation en dehors de l'Union européenne, soit un sur sept. Au Luxembourg, c'est le cas pour un emploi sur trois. L'objectif est de faire tomber les barrières pour faciliter le commerce avec les partenaires, de baisser ou éliminer les tarifs douaniers, d'ouvrir les marchés publics et des services et de simplifier les démarches administratives. Depuis sept ans, l'accord avec la Corée du Sud a permis d'augmenter de 55% les exportations de l'Union européenne vers ce pays. Des PME luxembourgeoises ont par ailleurs bénéficié de ce marché. Plus de trois quarts des entreprises luxembourgeoises exportant des biens ou des services sont des PME. C'est principalement pour eux que l'Union européenne conclut les accords commerciaux.

L'accord CETA avec le Canada vient d'entrer en vigueur provisoirement. Le Canada est le sixième partenaire le plus important de l'UE. Le marché est évalué à plus de 2.000 milliards d'euros par an. Les exportations du Luxembourg ajoutent 240 millions d'euros au bilan de commerce. L'accord abolit presque tous les tarifs douaniers et protège quelques secteurs sensibles dans le domaine de l'agriculture, ouvre les possibilités d'exportation de services, introduit un cadre de reconnaissance des qualifications professionnelles, ouvre l'accès aux services financiers et assure à tous les niveaux la possibilité de participer aux marchés publics du Canada. La Commission européenne suivra de près les conséquences de cet accord et procédera le plus tôt possible à une évaluation ensemble avec les partenaires canadiens.

Avant les vacances d'été, la Commission européenne est parvenue à un accord de principe avec le Japon qui va abolir à la fin de la phase de transition presque tous les tarifs existants, en protégeant certains secteurs sensibles dans le domaine de l'agriculture et donnera aux entreprises l'accès aux marchés publics et au marché des services. Cet accord ouvre notamment des perspectives aux agriculteurs, ce secteur ayant été particulièrement fermé auparavant au Japon. Il y a une très grande demande de produits de qualité européens au Japon.

Les négociations avec le Mexique et les pays du Mercosur sont sur la bonne voie. La Commission européenne compte les terminer avant la fin de l'année. Par ailleurs, elle compte entamer les négociations avec l'Australie, la Nouvelle Zélande et le Chili en automne 2017. Les mandats de négociation avec l'Australie et la Nouvelle Zélande ont par ailleurs déjà été publiés et envoyés aux Etats membres, avant que les négociations aient commencé.

Tous ces pays partagent beaucoup de valeurs avec l'Union européenne et ont la volonté de nouer d'étroites relations économiques. Pour l'Union européenne, le commerce ne se fait pas à n'importe quel prix. L'Union européenne a fixé comme principe de base qu'aucun accord ne peut affaiblir les normes en vigueur concernant la sécurité alimentaire ou la protection des données. Dans les négociations, il est veillé à ce que les pays partenaires souscrivent à des normes sociales et environnementales fondamentales. Pour la première fois, l'accord avec le Japon contiendra l'obligation pour les deux parties de respecter l'Accord de Paris sur le climat. Tout ceci est fait pour façonner et maîtriser la mondialisation à l'image européenne. Le système de règlement de différends entre investisseurs et Etats a été réformé. L'ancien système existait depuis les années 1950 et était très controversé, pas seulement en Europe mais dans le monde entier. Le système juridique mis en place est beaucoup plus transparent, comprend la possibilité d'appel et des juges indépendants. Il n'est pas encore entré en vigueur avec le Canada, car nécessitant la ratification par les Parlements nationaux de l'Union européenne. En attendant, il sera examiné avec les partenaires canadiens comment ce système doit fonctionner en détail. En analysant les systèmes ISDS dans les accords existants, les possibilités pour introduire un tribunal multilatéral sont évaluées.

Il faut aussi défendre l'Union européenne contre les pays participant au commerce international sous des conditions différentes. La Chine par exemple compte de très grandes entreprises survivant par l'aide massive de l'Etat, ce qui influence la compétitivité, notamment dans le domaine de l'acier. Un déséquilibre sur le marché international est ainsi créé. L'instrument de défense est en train d'être réformé pour le rendre plus efficace. Des soucis existent aussi en ce qui concerne les importations d'acier et d'aluminium aux Etats Unis. La Commission européenne est en train d'utiliser ses contacts pour expliquer sa position.

Les investissements de pays tiers dans l'Union européenne sont très importants. Plus de 7 millions emplois dans l'Union européenne dépendent de filiales étrangères. Or, il y a des craintes que des investissements se fassent par des pays comme la Chine pour des objectifs politiques et stratégiques plutôt que commerciales. La Commission européenne propose un mécanisme de coopération au niveau européen pour pouvoir analyser ces investissements en toute transparence et efficacité, sans ôter les Etats membres de leur pouvoir de décision.

## **Débat**

Mme la Commissaire Cecilia Malmström répond aux questions et interventions des députés luxembourgeois. Il y a lieu d'en retenir les éléments suivants.

La Cour de Justice de l'Union européenne a défini, dans son arrêt, les parties « mixtes » et les parties à compétence exclusive de l'Union européenne. Ainsi, tout ce qui comprend le règlement des différends est mixte. Le reste, à savoir entre autres l'accès aux marchés, la coopération réglementaire et le développement durable, est dans la compétence européenne. Pour les accords avec l'Australie et la Nouvelle Zélande, la Commission européenne a proposé uniquement les parties européennes, donc pas de chapitre sur la protection des investissements. Ces accords seront donc mis en vigueur par le Parlement européen et le Conseil. Pour associer les Parlements nationaux, le mandat des négociations a été rendu public.

L'ancien système ISDS ne sera plus intégré dans des futurs accords. Or, il existe dans 1.400 accords bilatéraux conclus par les Etats membres de l'Union européenne.

La décision sur l'intégration d'un système de règlement de différends dans les accords est prise par les Etats membres au sein du Conseil qui donne le mandat de négociation à la Commission européenne. Pour certains pays, comme par exemple le Mexique, un système de règlement de différends s'impose, mais ce ne sera plus l'ancien ISDS. Le mandat de négociation avec les pays du Mercosur date de 2004, mais il ne comprend pas de chapitre sur le règlement de différends. Si les Etats membres décident d'intégrer un instrument de règlement de différends dans les accords avec l'Australie et la Nouvelle Zélande, des négociations y relatives peuvent se faire parallèlement.

L'accord CETA est entré en vigueur avec l'exception du chapitre du règlement des différends qui doit être ratifié par tous les Parlements nationaux des Etats membres. Si un Parlement s'y oppose, le Conseil se réunira pour trouver une solution.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration rappelle que le Ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg a fait une déclaration sur l'accord CETA devant le Parlement le 20 octobre 2016. A cette occasion, une motion a été votée, demandant entre autres au Ministre de s'engager à ce qu'un code de conduite contraignant pour les membres du tribunal pour les investissements soit élaboré. Mme la Commissaire précise que les questions du fonctionnement du nouveau système ICS commencent à être négociées avec le Canada. La Commission européenne informera les Parlements nationaux sur ces négociations en toute transparence. Sept Etats membres ont jusqu'ici ratifié l'accord CETA.

Le partage du bénéfice des accords de libre-échange et la question sociale ne sont pas dans la compétence exclusive de l'Union européenne. Ce n'est que par le biais des fonds structurels, fonds sociaux ou encore le fonds de mondialisation que la Commission européenne y peut intervenir.

Il n'y a pas de référence sur l'Accord de Paris sur le climat dans l'accord CETA, les négociations avec le Canada ayant abouti avant la conclusion de l'Accord. Or, la

Commission européenne entend introduire cette référence dans les futurs accords de libre-échange, ce qui rend, par exemple, les négociations sur le TTIP très difficiles.

Un mandat du Conseil a été donné pour négocier un accord multilatéral sur le règlement de différends. Le mandat sera rendu public sous peu. Des pourparlers auront lieu avec une multitude de pays dans le monde qui, tous, sont mécontents avec l'ancien système ISDS. La possibilité d'intégrer des standards environnementaux sera également discutée.

Sept pays de l'Afrique du Sud sont favorables à la conclusion d'un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Le parlement du Ghana vient de ratifier l'APE presque à l'unanimité. Pas tous, mais un certain nombre de pays africains désirent conclure un tel accord avec l'Union européenne. Les accords sont asymétriques, car ils ouvrent les marchés européens plus que les marchés africains. Par ailleurs, ils contiennent des chapitres sur le développement. Si les accords APE déjà entrés en vigueur devaient être reformés, il faudrait avant tout négocier sur cette question avec les pays africains.

L'Organisation mondiale de commerce (OMC) est mise en question par certains des partenaires de l'Union européenne. Mme la Commissaire estime qu'il est plus important que jamais de défendre le multilatéralisme et de conclure des accords au niveau global. L'OMC a 163 membres, ce qui la rend très importante pour le commerce mondial. La Commission européenne se prépare actuellement à la conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Buenos Aires en décembre 2017. L'Union européenne est très active, et prépare des dossiers, seuls ou ensemble avec d'autres partenaires, p. ex. sur la subvention de la pêche, le commerce en ligne, la transparence des PME et le soutien domestique de l'agriculture. Les États-Unis ne participent pas à ces préparations. Une trentaine de pays, dont les États-Unis, se réuniront à Marrakech début octobre 2017. La conférence ministérielle à Buenos Aires ne sera probablement pas une grande réussite, mais elle donne la possibilité d'avancer à petits pas dans quelques domaines. La difficulté est que l'OMC travaille à l'unanimité et que tous les 163 membres doivent consentir pour trouver un accord.

Selon la Commission européenne, la Chine ne remplit pas les critères d'une économie de marché. L'Union européenne a changé son système de calcul pour les mesures anti-dumping, en abolissant les deux listes différenciant entre les pays disposant d'une économie de marché et les autres pays. Ces listes seront remplacées par un système antidiscriminatoire plus efficace, plus transparent et plus rapide. Les négociations au Trilogue sont au point d'aboutir. La Commission européenne négocie, par ailleurs, avec la Chine sur un accord d'investissement pour créer un peu plus d'équilibre et permettre aux entreprises européennes d'investir en Chine. Deux tours de négociations auront lieu avant la fin de l'année. Selon la Commissaire, il faut d'abord conclure cet accord avant de procéder aux négociations d'un accord de libre-échange avec la Chine.

Les Britanniques n'ont pas encore annoncé ce qu'ils envisagent exactement. Mme la Commissaire s'attend à des négociations sur un accord commercial, mais il est difficile à établir aujourd'hui sous quelles conditions cet accord pourra être négocié. Le jour du « Brexit », 38 accords négociés par l'Union européenne ne seront plus en vigueur pour la Grande Bretagne. Les Britanniques doivent donc se préparer à renégocier les accords. Du côté de l'Union, aucune renégociation s'impose.

Au Luxembourg, les commerçants ne peuvent pas toujours s'approvisionner directement dans les pays producteurs, mais doivent passer par la Belgique, ce qui pose un problème de concurrence par rapport aux pays voisins. Mme la Commissaire répond qu'elle est consciente de ce problème, mais que la Commission européenne ne peut pas le résoudre, car il repose sur les relations bilatérales belgo-luxembourgeoises.

Les produits agricoles concernés par les nouvelles opportunités de l'accord de libre-échange avec le Japon sont le fromage, le chocolat, la confiserie, le vin, le Champagne, la bière et les poulets. Il y a une demande croissante de ces produits européens de la part de la jeunesse japonaise. Pour le Mexique, il y aura des opportunités offensives pour les produits laitiers, le porc, les poulets, les vins, le Champagne et la bière. Les produits sensibles en Europe sont le bœuf, le sucre, le riz et le porc. Pour ces produits, la Commission européenne négociera un accès limité par des quotas.

Luxembourg, le 8 novembre 2017

La Secrétaire-Administratrice,  
Rita Brors

La Vice-Présidente de la Chambre des Députés,  
Simone Beissel

Le Président de la Commission des Affaires étrangères  
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de  
l'Immigration,  
Marc Angel

Le Président de la Commission de l'Economie,  
Franz Fayot